

CONGRÈS DU PCF : LE COMMUNISME, TOUJOURS UNE IDÉE NEUVE ? P. 22

L'Humanité

DIMANCHE

N° 514 . 2 AU 8 JUIN 2016



J.-C. MAILLY, FO
P. MARTINEZ, CGT
LA RENCONTRE

BATAILLE CONTRE LA LOI EL KHOMRI,
STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT,
ATTAQUE ANTI-SYNDICALE...
LES DEUX DIRIGEANTS SYNDICAUX
ÉCHANGENT LEURS POINTS DE VUE.

DÉBAT PAGE 14

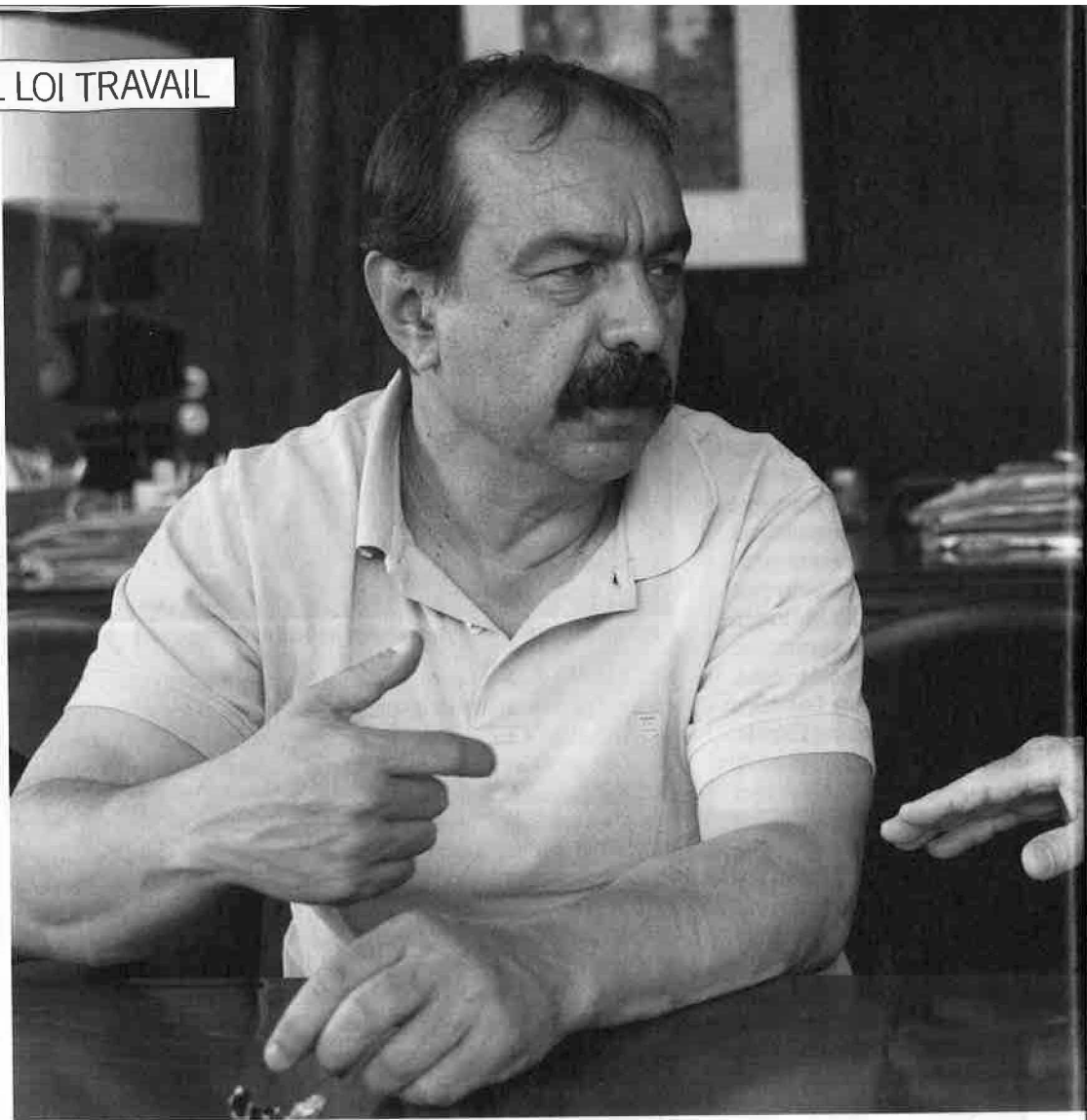
N° 514 . 2 au 8 juin 2016

M 04837 - 514 - F: 3,20 €



France 3,20 euros. Guadeloupe, Martinique 4,20 euros.

L'« HD » a réuni autour d'une table les deux « leaders » de la contestation sociale contre la loi travail. C'était la première fois que Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, et Jean-Claude Mailly, dirigeant de FO, se rencontraient... Devant la presse, en tout cas. Car, en pratique, les deux dirigeants syndicaux discutent régulièrement, loin des caméras. « Depuis le début du mouvement contre le projet de loi travail, on s'appelle aussi souvent que nécessaire, expliquent-ils. Dans ce genre de mobilisation, il est important de pouvoir travailler en toute confiance. » L'entretien croisé a été réalisé au siège de Force ouvrière, dans une ambiance chaleureuse. Durant une heure, Philippe Martinez et Jean-Claude Mailly ont réagi aux attaques de ceux qui tentent de diaboliser le mouvement social, avant d'esquisser le plan de bataille pour la suite de la mobilisation.



Philippe Martinez

Pourquoi la victoire

HD. Des éditorialistes vous accusent de pratiquer le « terrorisme social », le gouvernement, lui, de « prendre en otage » l'économie française. Que répondez-vous ?

PHILIPPE MARTINEZ. C'est surtout une façon d'éviter le débat de fond. Pendant que se multiplient ces attaques, on ne parle plus de l'objet du mouvement, c'est-à-dire d'un projet de loi rejeté par une très grande majorité de Français. Ce vocabulaire est dangereux : traiter un syndicaliste de terroriste, c'est faire un amalgame plus que douteux, alors même que la France a été frappée par plusieurs attaques.

Si Pierre Gattaz veut faire un débat, nous y sommes prêts. Mais ce n'est pas en traitant les syndicalistes de voyous que l'on fera avancer les choses.

JEAN-CLAUDE MAILLY. Il y a des mots que l'on ne doit pas utiliser. Je n'accepte pas que l'on dise des grévistes qu'ils « prennent les gens en otages ». Nous ne sommes pas en Irak ! Après, il est naturel qu'une grève en gêne certains : une grève qui ne dérange personne peut durer longtemps. Rappelons que ce mouvement a changé de nature. Au départ, c'était seulement des manifestations. Mais, puisque le

gouvernement n'a pas souhaité revenir à la table des négociations, nous sommes passés à des actions de grève. Si le gouvernement avait répondu à nos demandes, on n'en serait pas là.

HD. Aujourd'hui, le mouvement est relativement populaire. Mais ne craignez-vous pas de vous mettre à dos la population, surtout à l'approche de l'Euro ?

PHILIPPE MARTINEZ. C'est le pari du gouvernement. Mais on voit bien, dans les sondages, que notre action est toujours soutenue par l'opinion.

Depuis le début, le gouvernement



ALBERT FACELLY POUR L'HUMANITE DIMANCHE

Le 27 mai dernier, au siège de Force ouvrière à Paris.

leurs heures supplémentaires ne soit pas revue à la baisse par accord d'entreprise, ce que prévoit pourtant la loi travail – NDLR)... Mais il confirme aussi, au passage, que le projet de loi menace bien la rémunération des heures supplémentaires. Si ce n'était pas le cas, il n'aurait pas été nécessaire de faire passer un décret pour sacraliser le paiement des heures supplémentaires pour les routiers!

JEAN-CLAUDE MAILLY. Mais tout n'est pas réglé chez les routiers pour autant. Il y a maintenant un problème lié au travail de nuit...

PHILIPPE MARTINEZ. La loi travail fixe le début des heures de nuit (payées plus cher) à minuit et non à 22 heures, comme c'est le cas actuellement. Cela diminuerait la rémunération des routiers...

JEAN-CLAUDE MAILLY. Je suis en contact régulier avec la fédération des transports FO: ils me disent qu'il n'est pas exclu que la grève reparte.

HD. Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, assure qu'un retrait du projet de loi serait un « coup dur » pour les salariés...

et Jean-Claude Mailly. est possible

a refusé toute forme de débat. Nous autres, syndicalistes, avons découvert le projet de loi travail dans « le Parisien »! Il y a eu, par la suite, un affolement au sein du ministère du Travail, qui nous a envoyé le texte la nuit suivante... À ce moment-là, nous avons prévenu le gouvernement: débattre du droit du travail, d'accord. Mais inverser la hiérarchie des normes, hors de question.

JEAN-CLAUDE MAILLY. Pour moi, le début de cette affaire remonte au 1^{er} avril 2015, lorsque le premier ministre donne à Jean-Denis Combexelle sa lettre de mission.

«“Acceptez les reculs sociaux ou l'entreprise fermera...” Cette loi relève plus du chantage que du dialogue social.»

PHILIPPE MARTINEZ

Dès que nous l'avons eue, FO a alerté en expliquant que ce type de rapport était de nature à inverser la hiérarchie des normes. Pour nous, c'est une ligne rouge depuis le départ. J'ai demandé la suspension du texte de loi au tout début, pas par plaisir, mais pour pouvoir

prendre le temps de la discussion. J'ai essayé un refus.

HD. Le mouvement a-t-il d'ores et déjà enregistré des victoires?

PHILIPPE MARTINEZ. L'exemple des routiers montre que des victoires sont possibles (ils ont obtenu du gouvernement que la rémunération de

JEAN-CLAUDE MAILLY. Au contraire, ce serait une victoire. Que se passerait-il demain si l'essentiel de la négociation se faisait au sein de l'entreprise? Je prends souvent l'exemple des heures supplémentaires. Aujourd'hui, les donneurs d'ordre font déjà pression sur leurs sous-traitants, souvent des petites entreprises, pour obtenir des baisses de prix. Demain, cette loi leur donnerait une arme supplémentaire. Les donneurs d'ordre diront à leurs sous-traitants: « Vous payez vos heures supplémentaires 25 % plus cher. C'est beaucoup trop. Descendez à)))

» 10 % ! » Aujourd'hui, ce n'est pas possible. Mais, après l'adoption de la loi, cela serait possible. Et le patron de PME serait obligé de s'exécuter, accentuant ainsi la logique de dumping social.

PHILIPPE MARTINEZ. Nous n'avons rien contre la discussion dans l'entreprise, au contraire. Mais ce qui se profile avec cette loi relève plus du chantage que du dialogue social. On renforce la concurrence entre les salariés, en permettant aux patrons de négocier entreprise par entreprise des éléments contenus dans les conventions collectives. On le voit bien avec l'exemple de Smart, quand le patron dit aux salariés : « Acceptez les reculs sociaux ou alors nous mettons la clé sous la porte. » Les marges de manœuvre sont minces...

HD. Dans la presse, on lit que FO pourrait quitter l'intersyndicale en cas de réécriture de l'article 2 sur l'inversion de la hiérarchie des normes. Jean-Claude Mailly, vous confirmez ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. C'est faux. Nous avons identifié plusieurs points durs dans ce projet de loi. Il y a bien sûr l'article 2, véritable colonne vertébrale du texte. Mais d'autres aspects nous paraissent inacceptables : la facilitation des licenciements économiques, les accords de « développement » des emplois, la réforme de la médecine du travail et les référendums d'entreprise. Nous demandons au gouvernement de suspendre l'examen du projet au Parlement, afin de nous laisser le temps de rediscuter du texte. Ou bien, qu'il retire les points les plus problématiques.

PHILIPPE MARTINEZ. Ce texte contient de nombreux reculs sociaux comme la facilitation des licenciements. Mais les auteurs du projet de loi ont aussi inventé un nouveau concept, l'accord d'anticipation de compétitivité de l'entreprise. Cela veut dire que, même si l'entreprise va bien, on pourra rallonger le temps de travail afin, par exemple, de conquérir de nouveaux marchés.

Quant au référendum, le projet de loi prévoit qu'une organisation syndicale ayant réuni seulement 30 % des suffrages dans l'entreprise puisse décider de faire vali-



Les leaders de la CGT et de FO, interrogés ici par la rédaction de l'« HD », déplorent le refus du gouvernement de débattre sur le projet de loi.

der un accord par référendum. Imaginons que la droite à l'Assemblée nationale ait ce droit et dise au gouvernement : « Nous représentons plus de 30 % des voix, donc nous exigeons la tenue d'un

JEAN-CLAUDE MAILLY. Notre boulot de centrales syndicales est d'inciter les gens à se rassembler, à discuter et à décider eux-mêmes des modalités d'action. Je n'ai pas, sous mon bureau, un bouton marqué « grève gé-

je vous vire tous. » Certains abusent du droit de licencier pour fait de grève, c'est une réalité.

HD. En quoi consiste la consultation citoyenne organisée par l'intersyndicale ?

PHILIPPE MARTINEZ. C'est un vote sur le projet de réforme auquel peut participer chaque citoyen. Chaque organisation syndicale de salariés, d'étudiants et de lycéens propose, partout où elle est implantée, d'y participer. Des initiatives sont aussi organisées dans des lieux publics comme les marchés.

HD. Combien espérez-vous de votants ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. Le plus grand nombre possible. Nous remettrons le résultat de la votation citoyenne au président de la République.

PHILIPPE MARTINEZ. La question est plutôt de montrer que nous, nous n'avons pas peur de la démocratie.

HD. Pensez-vous que cela suffise pour faire plier le gouvernement ?

PHILIPPE MARTINEZ. L'intersyndicale a demandé à rencontrer le président de la République pour lui expliquer sa démarche, le contenu de cette consultation et à qui elle s'adresse. Nous verrons quelle est sa réponse. Pour l'instant, nous n'en avons pas.

HD. L'intersyndicale n'a pas arrêté de date de mobilisation d'ici la manifestation nationale du 14 juin.

« Notre mobilisation a une dimension européenne, contre cette tendance à décentrer la négociation collective vers l'entreprise. »

JEAN-CLAUDE MAILLY

référendum sur la loi travail. » Je ne sais pas comment réagirait le gouvernement !

HD. Certains secteurs sont très mobilisés, d'autres moins.

Craignez-vous une grève par procuration ?

PHILIPPE MARTINEZ. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait, d'un côté, ceux qui défilent dans les rues et, de l'autre, ceux qui regardent de leur balcon. À chaque nouvelle journée de mobilisation, on voit apparaître de nouvelles têtes. Et, ce qui est nouveau, c'est que le nombre d'entreprises en grève a tendance à augmenter. Le 26 mai, par exemple, nous avons comptabilisé 130 appels à la grève dans l'agroalimentaire.

nérale » ! Nous allons appeler à la grève le 14 juin. Mais c'est ensuite aux salariés de se mobiliser.

HD. Justement, que diriez-vous à un salarié qui n'ose pas se mobiliser ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. De se rapprocher d'un syndicat. Beaucoup de gens viennent nous voir parce qu'ils veulent faire grève mais ils ne savent pas comment faire.

PHILIPPE MARTINEZ. C'est notre responsabilité de nous déployer sur le terrain, pour informer, aider les salariés à se mobiliser. Cependant, nous avons conscience de la peur de la répression patronale. Dans les Bouches-du-Rhône, les salariés d'un dépôt de carburant avaient décidé de débrayer. Le patron est arrivé et leur a dit : « Si vous y allez,



ALBERT FACELLY POUR L'HUMANITE DIMANCHE

N'est-ce pas pourtant nécessaire de rythmer la mobilisation en particulier pour les salariés en grève reconductible?

PHILIPPE MARTINEZ. Le communiqué de l'intersyndicale est clair. Nous appelons les salariés à multiplier les actions et à travailler à des temps forts de convergence de luttes interprofessionnelles. D'autres professions vont entrer dans des mouvements reconductibles. Même les pilotes qui ne sont ni à la CGT, ni dans l'intersyndicale, envisagent de se mettre en grève.

HD. La sécurité des manifestations vous préoccupe-t-elle?

JEAN-CLAUDE MAILLY. C'est une préoccupation majeure. Plusieurs membres des services d'ordre de FO et de la CGT ont été blessés le 12 mai dernier.

PHILIPPE MARTINEZ. Il faut casser le mythe des « gros bras ». Le service d'ordre, ce ne sont pas des vigiles. Ce sont des salariés et des militants qui protègent les manifestants.

JEAN-CLAUDE MAILLY. Le service d'ordre assure la sécurité du cortège de sa tête à sa fin. Ce qui se passe devant, derrière ou sur les côtés ne relève pas de notre responsabilité.

HD. Cette responsabilité est-elle correctement assumée aujourd'hui par la police?

PHILIPPE MARTINEZ. Les policiers font

leur boulot. Par contre, j'en ai rencontré quelques-uns qui s'interrogeaient sur les ordres contradictoires qui leur sont donnés. J'ai rencontré le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, et le préfet de

« 30% des suffrages réunis suffisent pour valider un accord d'entreprise par référendum. Imaginez donc un tel droit à l'Assemblée! » PHILIPPE MARTINEZ

police. Ils m'ont dit qu'ils suivaient heure par heure le déroulement des manifestations. Je leur ai fait remarquer que nous le suivions seconde par seconde car nous y participons. Je leur ai fait aussi part du désarroi des forces de l'ordre.

HD. Pensez-vous que cela est organisé et que le gouvernement essaie d'instrumentaliser les violences?

PHILIPPE MARTINEZ. Impossible à dire. En tout cas, je constate qu'il y a des blessés parmi les forces de l'ordre et parmi les manifestants, parfois gravement. Il y a aussi beaucoup d'interpellations, de gardes à vue, de fouilles et de contrôles. Et pourtant, nous voyons toujours devant le cortège des dizaines d'individus

qui, avec leur casque noir et leur visage masqué, ont l'air de tout sauf de manifestants.

JEAN-CLAUDE MAILLY. Je n'ai jamais incriminé et je n'incrimine pas les forces de l'ordre. S'il y a un dérapage, il doit y avoir sanction, et cela arrive. Mais globalement, elles font leur travail. Gendarmes et policiers sont des fonctionnaires qui effectuent un travail compliqué dans des conditions particulièrement difficiles avec l'état d'urgence et prochainement l'Euro de foot. Si on ajoute le sous-effectif et les 18 millions d'heures supplémentaires non payées dans la police nationale, cela fait beaucoup.

HD. Il y a eu des interventions « musclées » des forces de l'ordre, notamment pour lever le blocage de la raffinerie et le dépôt pétrolier de Fos-sur-Mer...

PHILIPPE MARTINEZ. L'intervention s'est déroulée sans ordre de dispersion et sans sommation. Elle a été violente. Mais la responsabilité en incombe au sous-préfet, qui l'a assumée en tant que telle. Qui parle de recourir à la force et use d'un vocabulaire guerrier? Ce sont des mi-

nistres. Manuel Valls lui-même use d'un langage militaire.

HD. Souhaitez-vous le départ de Manuel Valls?

JEAN-CLAUDE MAILLY. Ce n'est pas notre problème.

PHILIPPE MARTINEZ. Ce n'est pas un problème de casting. Ce qui nous intéresse, c'est le projet de loi.

HD. Qu'est-ce qui vous fait penser que vous pouvez gagner?

PHILIPPE MARTINEZ. La justesse de notre combat, la mobilisation et l'opinion publique. Un mouvement qui a autant la cote et la garde depuis trois mois, c'est exceptionnel.

HD. Comment interprétez-vous la cacophonie gouvernementale autour de l'article 2?

JEAN-CLAUDE MAILLY. Je pense que la mobilisation et l'opinion publique, qui continue de rejeter le texte, nourrissent le doute au sein même du gouvernement.

HD. Êtes-vous attentif au mouvement en cours actuellement en Belgique?

JEAN-CLAUDE MAILLY. Bien sûr. Il y a une dimension européenne dans notre mobilisation. Une étude de l'Institut syndical européen, qui s'appuie sur ce qui s'est passé dans plusieurs pays membres de l'UE, montre qu'il y a une tendance à la décentralisation de la négociation collective vers l'entreprise. L'avis de la Commission européenne sur le programme de réformes de la France demande explicitement la possibilité de déroger aux accords de branche. Ce projet néolibéral est antirépublicain. L'égalité républicaine, c'est quoi? C'est l'égalité de droit. Supprimer la branche, c'est mettre en cause cette égalité.

PHILIPPE MARTINEZ. En Allemagne, comme tout est négocié au niveau de la branche, même les salaires, on assiste à un phénomène de désyndicalisation des patrons pour ne plus appliquer les accords de branche. Sous des formes différentes, on assiste partout à la remise en cause des droits collectifs des salariés. ★

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR CYPRIEN BOGANDA ET PIERRE-HENRI LAB
cboganda@humadimanche.fr;
phlab@humadimanche.fr